

Adresse de la société populaire de Larche (Corrèze), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Larche (Corrèze), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 417-418;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18442\\_t1\\_0417\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18442_t1_0417_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019



Citoyens Représentans,

La société populaire de la commune de Larche vous félicite de vos nouveaux triomphes sur la tyrannie, et de l'énergie que vous déployés tous les jours pour la défense du peuple et de sa liberté.

Le sanguinaire Robespierre n'existe plus, ses vils satellites sont rentrés dans le néant et ils éprouvent le sort que la justice des peuples réserve aux despotes, aux intrigants, aux fourbes, à tous ces hommes enfin qui chercheront à faire gemir le patriote vertueux sous le poids de leur domination tyrannique.

Représentans du peuple les principes de raison et de justice que vous développés dans votre adresse aux français consacrent pour toujours notre bonheur, et opéreront le salut de la République vous serés toujours, nous vous le jurons, notre seul point d'appui; nous savons que notre destinée dépend de la sagesse de vos décrets et de l'énergie du gouvernement révolutionnaire que vous maintiendrez jusqu'à la paix.

Vive la Convention, vive la liberté, vive l'égalité.

Lecture faite de l'adresse à la société, elle s'est levée spontanément et en masse pour jurer qu'elle ne reconnoitra jamais, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

MARCHANT, *juge de paix*, CHATEMICHE l'ainé, *instituteur*, BLUSSON, *agent national*, BARUTET, *maire et 22 autres signatures*.

## 18

**Les membres composant le tribunal de Lyon [Rhône] jurent à la Convention de mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte aux principes sacrés développés dans l'Adresse aux Français.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (39).**

[*Le tribunal de district de Lyon au président de la Convention nationale, le 12 brumaire an III*] (40)

Égalité, Liberté.

Le tribunal de district de Lyon te prie de présenter à la Convention nationale l'expression de ses sentiments et de sa reconnaissance consignée dans l'adresse cy-jointe.

Les membres du tribunal de district de Lyon installés le 12 brumaire.

VITET, FACHOZ, *juge*, CORULETTE, AURÉS, *commissaire national*, JANTET, *juge*, NOBIN, *juge*, BEDOS, *suppléant*, FRANCHET, *greffier*, MONTOUNAT.

(39) P.-V., XLIX, 304.

(40) C 324, pl. 1401, p. 6.

[*Les membres du tribunal du district de Lyon installés le 12 brumaire selon l'arrêté du 7 du même mois par les représentants du peuple pour le renouvellement de ce tribunal et des autres autorités constituées à la Convention nationale.*] (41)

Égalité, Liberté.

Représentans du peuple français,

Notre premier devoir est d'offrir à la Convention nationale l'expression de la reconnaissance qu'a inspiré à tous les français l'énergie avec laquelle elle a fixé et développé dans son adresse au peuple les principes invariables sur lesquels reposent l'égalité et la liberté; nous serons constamment fideles à ces principes, nous mourions plutôt que de souffrir qu'on y porte la moindre atteinte et nous jurons de ne reconnaître d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Vive la République, vive la Convention.

FACHOZ, JANTET, NOBIN, *juges*, VITET, CORULETTE, MONTOUNAT, AURÉS, *commissaire national*, BEDOS, *suppléant*, FRANCHET, *greffier*.

## 19

**La municipalité de La Cambe, district de Bayeux, département du Calvados, promet son entier dévouement à la Convention : elle l'invite à accélérer le grand œuvre de la révolution.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (42).**

[*La municipalité de La Cambe à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (43)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Législateurs

Nous avons donné lecture de votre adresse au peuple français, le decadi 30 vendémiaire jour de la feste des victoires remportée sur nos ennemis;

Nous vous faisons mil remerciemens de nous avoir procuré cette adresse dont la lecture a peint la joye dans tous les coeurs du peuple : cela nous a procurés les plus vifs applaudissemens, qui comme nous n'ont cessés de témoigner, Vive la République à chaque article de la lecture de cette adresse.

Courage Représentans, achevés le grand ouvrage du gouvernement de la République; vous avés terrassés les conspirateurs et les

(41) C 324, pl. 1401, p. 7.

(42) P.-V., XLIX, 304.

(43) C 324, pl. 1401, p. 8.